

C'est avec un grand plaisir que toute l'équipe du labo vous souhaite :

UNE EXCELLENTE ANNEE 2007

Déçu de votre résultat d'analyse ? Avez-vous demandé la technique la plus pertinente ?

En vrac :

Diabète : Le dosage de la fructosamine permet d'évaluer la glycémie moyenne et donc de s'affranchir des variations ponctuelles, des hyperglycémies de stress etc

Hépatite : L'ALAT (GPT) n'est pas ou très peu présente dans le foie des herbivores ! Elle n'a aucune utilité pour évaluer une cytolysé hépatique chez le cheval ou la vache.

Entérotoxémie à Clostridium perfringens : La présence d'une quantité notable de Clostridium perfringens ne signe pas leur pouvoir pathogène contrairement à la détection des toxines dans le prélèvement par technique Elisa.

BVD : vous avez laissé passer des IPI en réalisant une sérologie suivie d'une virologie sur les négatives ? Voilà près de 4 ans que la fiabilité de l' Antigénémie E0 (gp 44/48) permet ,utilisée seule, d'éviter cet écueil pour le prix d'une sérologie. Attention ! tous les coffrets ne se valent pas ! (cf. analyses infos n°9)

Mammites : les techniques classiques de bactériologie ne sortiront jamais de *Mycoplasma bovis*. Spécifiez cette recherche sur votre ordonnance. Elle est accessible dans notre laboratoire.

Grande douve : Comment savoir si une bête achetée porte des douves ?

La copro parasitaire n'est pas sensible, la sérologie n'est pas significative car un animal traité reste longtemps séro +. Une technique ELISA sur fèces, très sensible, permet de détecter même les très faibles infestations. (cf. analyses infos n°4)

Statistiques :

Les OREILLES DE CHIENS sont propices au développement d'une flore bactérienne variée.

Sur 300 bactéries soumises à antibiogramme dans notre laboratoire, on retrouve par ordre de fréquence : *Staphylococcus intermedius* (29,7%), *Pseudomonas aeruginosa* (19,7%), *Corynébactéries*, *Entérocoques* et *Streptococcus canis* (entre 8 et 9 % chaque), *Proteus vulgaris* ou *mirabilis* (6,3%), *Staphylococcus aureus*, *Streptococcus equisimilis* et *Escherichia coli* (environ 4% chaque).

D'autres sont trouvées occasionnellement : autres *Staphylocoques*, *Pasteurelles*, *Klebsielles*, *Acinetobacter*

Ne sont pas répertoriées ici les *Malassezia*, toujours fréquentes.

METRITE EQUINE CONTAGIEUSE :

La MCE n'étant plus une Maladie Réputée Contagieuse mais seulement une Maladie à Déclaration Obligatoire, l'Etat n'intervient plus dans le dépistage et les analyses ne sont plus officielles (sauf peut être certaines analyses pour exportation).

Il en découle que les formulaires utilisés auparavant ne seront plus fournis par l'administration, que les analyses ne sont plus obligatoirement réalisées dans un laboratoire agréé et que les résultats ne sont plus transmis au DDSV ni au Cesame.

Il n'empêche que, pour être fiables, les analyses doivent toujours être envoyées à un laboratoire utilisant la méthode normative NF U47-108 et dans le respect des conditions de prélèvement et d'acheminement habituelles : Ecouvillon Amies-Charbon non périmé (vérifiez votre stock !), délai d'arrivée en tous cas inférieur à 24 h , demande d'analyse correctement renseignée etc

Législation :

La DGAL prépare la nouvelle mouture, à paraître en janvier 2007, des arrêtés de 98 **relatifs à la lutte contre les infections à Salmonella dans l'espèce « poule » (*Gallus gallus*)**. Informations en avant-première :

Les filières concernées sont les filière ponte et chair avec la recherche systématique de *Salmonella* ENTERITIDIS, HADAR, INFANTIS, TYPHIMURIUM et VIRCHOW pour les reproducteurs, la recherche systématique de *Salmonella* ENTERITIDIS et TYPHIMURIUM pour les poulettes futures pondeuses et ENTERITIDIS seulement pour les pondeuses.

Le vétérinaire sanitaire pourra désigner des délégataires pour la réalisation des prélèvements en s'assurant de leur compétence. L'échéancier et les modalités des prélèvements sont encore en discussion mais signalons l'élargissement de la possibilité d'utiliser des stérilobottes et l'ajout d'un prélèvement entre 60 et 65 semaines dès juin 2007.

Les arrêtés détaillent également les modalités de déclaration des infections à *Salmonella* (tous sérotypes) pour les mêmes élevages, obligation instaurée par le décret MDO du 17/02/06 (2006-179)

Côté labo, on attend une définition claire des rôles respectifs des labos « officiels » et « reconnus ».

Vue la durée de vie des reproducteurs, il est peut-être utile d'anticiper la législation en recherchant d'ores et déjà les 3 nouveaux sérotypes.

20 ans

Notre laboratoire s'est ouvert il y a 20 ans. D'abord connu comme Laboratoire du Dr Vélu situé route de Clairmarais à Saint Omer, il est devenu « Aa Bio Vét » en juillet 2003.

Il fait aujourd'hui très mauvais temps pour les laboratoires privés : aucun avenir pour les analyses officielles réservées aux laboratoires départementaux par application des nouveaux articles du Code Rural, importantes subventions des Conseils Généraux à ces mêmes laboratoires dont certains travaillent à plus de 100 % de pertes, coût de la certification incompressible malgré un chiffre d'affaire en baisse, situation économique morose des clients

Ajoutons-y l'obligation de se défendre contre une concurrence locale que nous jugeons déloyale et la conséquence de tout ceci : la nécessité de se défaire de certains collaborateurs....

OUI, nous avons toujours l'envie et l'énergie nécessaires pour servir nos confrères vétérinaires mais NON, nous ne fêterons pas nos 20 ans.

Consultez notre site internet : www.analyses-veterinaires.fr

Vous ne souhaitez pas ou plus recevoir notre lettre d'information ? Nous souhaitons respecter votre tranquillité d'internaute : Envoyez nous simplement le mot « stop ! » à l'adresse aabiovet@analyses-veterinaires.fr et nous ôterons immédiatement l'adresse d'envoi de notre liste de diffusion. Avec nos excuses.

Si vous souhaitez recevoir les anciens numéros ou pour toute suggestion, demande de tarif ou autre contact, merci de consulter notre site : www.analyses-veterinaires.fr ou de nous écrire : aabiovet@analyses-veterinaires.fr.